

Comité de Programmation Leader Lundi 27 juin 2016 à Sisteron *Compte-Rendu*

ETAIENT PRESENTS :

Membres du comité de programmation

Sphère publique

AUBERIC André, Communauté de Communes du Serrois, suppléant
BAGARD Marcel, PNR des Baronnies Provençales, titulaire ;
BRISSON Pierre, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région, titulaire ;
LAGIER Bruno, Communauté de Communes Ribiers Val de Meouge, titulaire ;
MARTINEZ Henriette, Communauté de Communes du Laragnais, titulaire ;
SCHULLER Jean, Communauté Interdépartementale des Baronnies, titulaire.

Sphère privée

ANTOINE Philippe, titulaire « Syndicats d'emploi » ;
ATLAN Sonia, suppléante « Entreprenariat » ;
BARNIAUDY Mathieu, suppléant « Loisirs de pleine nature »
BUES Simone, titulaire « Santé, social » ;
EXPERT Anne, titulaire « Profession libérale » ;
GAST Jean Claude, titulaire « Culture » ;
GODART Christian, titulaire « Environnement » ;
KLEIN Tristan, suppléant « Economie Sociale et Solidaire » ;
LHEUREUX Thierry, titulaire « Services » ;
ROCHE Serge, suppléant « Culture » ;
SCARAFAGIO Amélie, titulaire « Associatif » ;
SIALELLI Renée, titulaire « Formation » ;
TRUC Dominique, suppléant « Agriculture » ;
VANOORENBERGHE Danielle, suppléante « Commerces » ;
VO-DINH Didier, titulaire « Artisanat ».

21 présents [15 sphère privée, dont 14 votants / 6 sphère publique].

Autres personnes présentes

DE CHILLY Diane, Chef de projet Leader, Pays Sisteronais-Buëch ;
ELAPHOS Thibaut, Gestionnaire Leader, Pays Sisteronais-Buëch ;
MANUEL Karine, Directrice, Pays Sisteronais-Buëch ;
POMMIER Marianne, Chef de projet territorial, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ETAIENT EXCUSES :

BRIOULLE Jean-Pierre ; BRUN Christian ; CORREARD Jean-Louis ; D'HEILLY Alain ; LAUGIER Nicolas ; LE MAT Cédric ; LINARES Marc ; PUCHELLE Marie-Odile ; TEMPLIER Jean-Pierre ; ROLLAND Michel ; SARLIN Michel ; TEMPLIER Jean-Pierre.

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la mise en route de la programmation LEADER
2. Simulation d'un comité de programmation avec la présentation de deux projets factices.

1. Point sur la mise en œuvre de LEADER

Le Pays Sisteronais-Buëch va signer la convention de mise en œuvre de Leader, et ainsi lancer la programmation. Il ne reste qu'un dernier échange sur les grilles de notation, puis la programmation sera mise en route dans les prochains jours.

Pour rappel, les grilles de notation permettront au GAL de procéder à une sélection des projets conformément :

- aux principes développés par la Commission Européenne,
- aux règles de droits européens et nationaux,
- à la stratégie du Pays Sisteronais-Buëch énoncée lors du dépôt de la candidature auprès de la région PACA.

Enfin, chaque dossier doit être examiné d'un œil neutre, indépendant du porteur, et dans le seul souci du développement du territoire.

L'acte permettant d'officialiser le lancement de la programmation est la diffusion d' « appels à propositions » qui reprennent le contenu des fiches actions. Ceux-ci doivent néanmoins comporter, pour chaque année, un **calendrier de dates limites de dépôts de projets et des comités de programmation** d'opportunité.

Pour la programmation (comité de programmation d'engagement du FEADER), ils ne pourront être organisés qu'après les sessions de votes à la Région (cofinanceur principal) [pour rappel, le FEADER ne peut être engagé qu'après les votes des cofinancements nationaux].

A ce jour, la Région n'a pas transmis d'information quant à l'organisation et au rythme des sessions de vote ; mais a priori, nous ne pourrions pas inscrire de porteurs avant la session de février 2017.

	VAGUE 1_2016	VAGUE 2_2016	VAGUE 1_2017
Date dépôt fiches projet	30 septembre	30 novembre	31 janvier
Passage en opportunité	3 novembre	4 Janvier	28 février
Sessions de vote à la Région (pressenties)	<i>Février</i>	<i>Février</i>	<i>Avril</i>
Passage en programmation	28 février	28 février	Début mai
Signature convention	Mars 2017	Mars 2017	Mai 2017

	VAGUE 2_2017	VAGUE 3_2017	VAGUE 4_2017
Date dépôt fiches projet	31 mars	31 mai	30 septembre
Passage en opportunité	Début mai	Début juillet	Début novembre
Sessions de vote à la Région (pressenties)	<i>Juin</i>	<i>Septembre</i>	<i>Février 2018</i>
Passage en programmation	Début juillet	Fin septembre	Fin février 2018
Signature convention	Juillet 2017	Octobre 2017	Mars 2018

REMARQUES DES PARTICIPANTS

- + Les délais d'attente des cofinancements sont contraignants pour les porteurs de projet, notamment les premiers porteurs : un projet qui aurait un avis favorable à la session de novembre n'aura pas de garantie d'obtention de financements avant mars 2017.

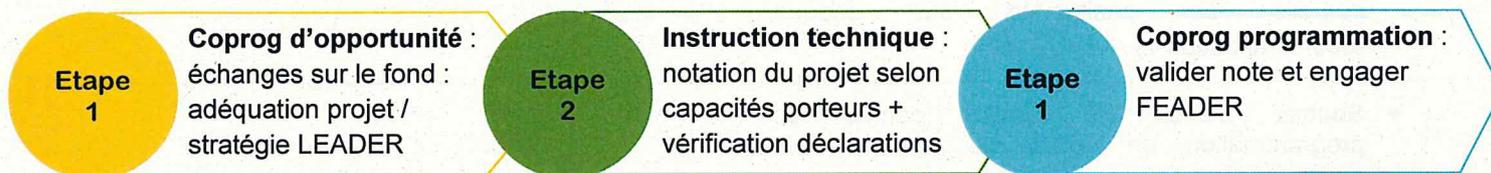
Mesures de communications envisagées pour le lancement :

- > Organisation d'une conférence de presse la première semaine de juillet
- > Envoi et dépôt de plaquettes d'information auprès des différentes structures du territoire
- > Envoi de l'appel à proposition à tous les porteurs de projets déjà rencontrés
- > Diffusion de l'appel sur le nouveau site web du Pays + réseaux sociaux + mailing
- > Stands à prévoir sur la foire de Sisteron / le congrès maires du 04 / marché fruits anciens Orpierre...

2. Mise en situation sélection des projets

L'objectif est de se mettre en situation d'un comité de programmation « type », pour se tester, et voir s'il y a des difficultés particulières, des interrogations, des questions sur la sélection des projets. L'idée est de pouvoir être opérationnels lors du premier comité de programmation de l'automne.

Rappel du processus de sélection :



Importance du premier comité de programmation : comment s'assurer que le projet présenté réponde aux objectifs que l'on s'est fixé dans LEADER ?

TEMPS 1 : ANALYSE DES PROJETS POUR OPPORTUNITE

Pour chaque projet, les étapes à respecter sont les suivantes :

1. Annonce du projet qui va être présenté.
2. Si un membre du comité de programmation LEADER est partie-prenante du projet, il quitte la salle.
3. Le Président du GAL s'assure du double quorum (la moitié des membres présents dont une majorité issue de la sphère privée). **Pour cette mise en situation, le double quorum est atteint.**
4. Le porteur de projet présente son projet (maximum 8mn)
5. Suite à la présentation du projet, il y a un temps d'échanges entre le porteur et les membres du comité de programmation, afin de pouvoir analyser au mieux le projet et juger s'il répond aux objectifs du GAL (→ intérêt pour le développement économique du territoire).
6. Une fois les échanges avec le porteur terminés, le porteur sort de la salle.
7. Temps de débat et de vote pour attribution de l'avis d'opportunité :
 - Favorable
 - Favorable avec recommandations
 - Défavorable

Le premier projet présenté est un projet de « Café Création d'Entreprises » porté par une Communauté de Communes, le second est un projet d'acquisition d'une machine à projeter le béton de chanvre et enduit, porté par une entreprise privée.

REMARQUES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> + Les porteurs de projets peuvent-ils être accompagnés ? | <ul style="list-style-type: none"> + La personne qui présente le projet doit être le représentant de la structure qui porte le projet mais elle peut être accompagnée (techniciens, comptable...) |
|--|--|
-
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> + Nécessité d'avoir un endroit où le porteur peut s'installer, pas debout face au comité de programmation, mais plutôt autour de la table. | <ul style="list-style-type: none"> + Règlementairement, il n'y a pas de contre-indications. |
|--|--|
-
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> + Un projet expérimental peut-il avoir une durée de 18 mois ? | <ul style="list-style-type: none"> + Règlementairement, il n'y a pas de contre-indications. |
|---|--|

-
- + Nécessité d'avoir une meilleure méthodologie, notamment en ce qui concerne le vote de l'avis d'opportunité à donner (favorable / favorable avec recommandations / défavorable) : faire voter les voix défavorables en premier. Les recommandations doivent être votées par la majorité des votes « favorables » (l'assemblée doit-elle se positionner sur chaque recommandation ?)
-
- + Souhait d'avoir, à chaque comité de programmation, un tableau de bord avec la consommation des enveloppes financières.
-
- + Difficulté de se prononcer sur un projet sans avoir d'éléments justifiant les déclaratifs du porteur (études de marché...)
-

TEMPS 2 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS

Les porteurs de projets qui ont obtenu un avis favorable du Comité de Programmation peuvent monter un dossier de demande de subvention. Ce dossier sera analysé et instruit par l'équipe technique du GAL : vérification des pièces, contrôles croisés et notation à partir de la grille travaillée par le Comité de Programmation.

C'est bien l'équipe technique qui note le projet, au regard des documents justificatifs du porteur de projet.

Une fois le travail d'instruction réalisé et les cofinancements votés, le dossier est représenté au comité de programmation pour validation de la note et engagement des fonds européens.

Pour chaque projet, les étapes à respecter sont les suivantes :

1. Annonce du dossier qui va être présenté.
2. Si un membre du comité de programmation LEADER est partie-prenante du projet, il quitte la salle.
3. Le Président du GAL s'assure du double quorum (la moitié des membres présents dont une majorité issue de la sphère privée)
4. L'équipe technique du GAL présente la note attribuée au projet.
5. Si un membre (ou le comité de programmation) n'est pas d'accord avec la note attribuée, il doit argumenter son désaccord et proposer une nouvelle note.
6. Vote de la note.

REMARQUES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

-
- + La Région demande au GAL d'avoir une note minimale éliminatoire. Décision du GAL de commencer avec la moyenne (20/40). Si un projet n'obtient pas 20/40, alors il ne peut être programmé.
-
- + Le comité de programmation est souverain sur sa grille de notation : il pourra la modifier si, à l'usage, il se rend compte qu'elle a besoin d'être corrigée.
-

